



Association des Pancréatites Chroniques Héritaires

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 février 2019 PROCES VERBAL

Le 16 février 2019 à 11 heures, les membres de l'APCH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Issy Les Moulineaux, sur convocation de leur Présidente, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport Moral et financier 2018
- Renouvellement des membres du bureau
- Election de nouveaux membres du bureau
- Fixation du montant de la cotisation 2019

Il est établi une feuille de présence, émargée par chaque membre à son entrée en séance. Celle-ci fait apparaître que sur 138 membres, 29 sont présents ou représentés. Les statuts ne prévoyant pas de quorum, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

La Présidente, Nadine MESLET, ouvre la séance à 11h, remercie les membres de leur présence, présente les excuses des membres du Conseil Scientifique, qui ne peuvent participer à cette assemblée, remercie Madame Marie Ecarot, Conseillère Municipale action sociale pour sa présence.

Rapport moral et Financier

Celui ci a été adressé aux adhérents avec la convocation. La présidente Nadine Meslet en fait une lecture rapide, reprenant les actions principales menées par l'APCH en 2018 : Un rapide débat s'instaure avec les membres présents.

A l'issue de ce débat, Nadine MESLET, Présidente met aux voix les résolutions présentées aux membres de l'Association, conformément à l'ordre du jour:

1ère RESOLUTION: approbation du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2018:

Ceux-ci, adressés avec la convocation et présentés par Nadine Meslet

L'AGO, après avoir entendu :

- le rapport moral, le rapport financier et sur proposition du bureau,

L'approuve à l'unanimité.

Les comptes ainsi présentés sont approuvés à l'unanimité.

2 ème RESOLUTION: renouvellement des membres du bureau

A l'unanimité, l'AGO renouvelle les mandats de :

Nadine MESLET, Présidente

Arnaud MESLET Trésorier

Armelle BLACHE Secrétaire

Isabelle PETREQUIN, Secrétaire Générale

Didier BOETTO, web master

3 eme RESOLUTION:

L'AGO décide à l'unanimité de maintenir le montant de la cotisation à 15 euros

4eme RESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes.

La séance est levée à 13 H au siège de l'APCH, 25 allée des Citeaux à Issy les Moulineaux en ce 16 février 2019.